



-Communiqué de presse daté du 23 juin 2014-

Abandon de l'écotaxe : Les contribuables continueront à subventionner le transport routier !

Paris, le 23 juin 2014 – Alors que la ministre de l'Ecologie vient de présenter la loi sur la transition énergétique, l'abandon de l'écotaxe (sous couvert d'un énième ajustement) est un très mauvais signal envoyé à tous ceux qui espèrent et attendent une cohérence d'ensemble de l'action gouvernementale en matière de lutte contre le changement climatique.

Pour Stéphane Kerckhove, délégué général Agir pour l'Environnement, « *en cédant aux exigences des transporteurs routiers, Ségolène Royal a tout bonnement exclu le transport de fret de la transition énergétique.* » L'association regrette que ce gouvernement soit plus à l'écoute des violences perpétrées par les bonnets rouges qu'aux revendications des cheminots mobilisés pour la sauvegarde du rail.

En réduisant à moins de 4 000 kilomètres (contre 15 534 actuellement) le linéaire de réseaux routiers taxés, le gouvernement a fait le choix de perdre plus de 500 millions d'euros par an. Les contribuables seront donc appelés à l'aide afin de continuer à subventionner un mode de transport routier qui a érigé le dumping écologique et social en modèle.

La catastrophe financière annoncée se double d'une menace juridique bien réelle puisque le consortium Ecomouv' qui avait la charge de collecter l'écotaxe et a installé des portiques sur plus de 15 000 kilomètres va vraisemblablement réclamer une indemnisation pour compenser le préjudice subi.

L'époque veut ainsi que pour gouverner, il faille désormais renoncer ! A défaut de vision, c'est la division qui pointe pour cette « gauche » inapte à saisir le caractère novateur du paradigme écologique. La fiscalité écologique demeure un impensé de ce gouvernement ! Ne concevant la politique que comme un jeu d'appareil, le gouvernement a recherché une synthèse là où l'époque attend de l'ambition et de la clarté.

L'association appelle les parlementaires à refuser ce faux compromis et revenir à l'ambition initiale qui avait vu les députés adopter l'écotaxe à l'unanimité.

Contact presse :
Stéphane Kerckhove, délégué général d'Agir pour l'Environnement
Tél. 01.40.31.02.99 / 06.06.88.52.66